CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**Doc. SC54-22**

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

1. prendre note du rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST); et
2. envisager des moyens d’encourager les Parties contractantes à soutenir les Correspondants nationaux du GEST (CN GEST) de façon tangible.

**Introduction**

1. Le présent rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) se concentre sur les progrès du plan de travail du GEST (2016‑2018) et les activités du GEST depuis la 53e Réunion du Comité permanent.

**21e Réunion du GEST**

2. La 21e Réunion du GEST a eu lieu du 15 au 19 janvier 2018 au siège du Secrétariat Ramsar. Seize membres du GEST et 20 observateurs y ont assisté. Parmi eux, il y avait 10 CN GEST d’Allemagne, d’Autriche, de Chine, de Croatie, du Danemark, de Finlande, d’Oman, de République tchèque, du Royaume-Uni et du Sénégal.

**Mise à jour sur les tâches hautement prioritaires**

3. Le Comité permanent a décidé que l’*État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité* (qui porte désormais le titre de *Perspectives mondiales pour les zones humides : État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité)* et huit autres tâches du plan de travail du GEST étaient hautement prioritaires.

Perspectives mondiales pour les zones humides : État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité

4. Les *Perspectives mondiales pour les zones humides* sont prêtes à être lancées avant ou au moment de la COP13. Le premier projet a été communiqué aux CN GEST pour commentaires, en mai 2017. Le Secrétariat a facilité un petit atelier de rédaction en septembre 2017, auquel les principaux auteurs et le réviseur ont examiné les commentaires reçus et ont travaillé à un deuxième projet. Celui-ci a été remis à sept réviseurs externes au début de décembre 2017. À la 21e Réunion du GEST, le Groupe a examiné les commentaires reçus et déterminé les nouvelles étapes en vue de la finalisation des *Perspectives mondiales pour les zones humides* et des notes techniques d’accompagnement.

5. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature d’ONU Environnement (PNUE-WCMC) a conduit et mis à jour une analyse de l’étendue mondiale (superficie) des zones humides qui porte maintenant sur toutes les régions Ramsar et qui sera intégrée dans les *Perspectives mondiales pour les zones humides*. L’Indice de tendance de l’étendue des zones humides (WET) a mis en évidence un déclin d’environ 35% dans la superficie des zones humides côtières et continentales étudiées entre 1970 et 2015. Les déclins varient selon les régions : Afrique (42%); Amérique du Nord (17%); Amérique latine et Caraïbes (59%); Asie (32%); Europe (35%) et Océanie (12%). À noter que l’Indice WET signale des changements dans les zones humides étudiées et ne doit pas nécessairement être pris comme une indication du changement total dans chaque région. Néanmoins, l’analyse mise à jour confirme que la disparition des zones humides se poursuit.

Tâche 1.1 : Observation de la Terre en tant qu’outil de « meilleures pratiques » pour l’inventaire, la cartographie et le suivi des zones humides, y compris des Sites Ramsar

6. Un premier projet de Rapport technique Ramsar sur les *Orientations relatives aux meilleures pratiques pour l’utilisation de l’Observation de la Terre pour l’inventaire, l’évaluation et le suivi des zones humides* a été communiqué aux CN GEST en juillet 2017. La 21e Réunion du GEST a fait d’importants progrès vers la finalisation du projet, qui devrait être remis au Secrétariat au premier trimestre de 2018.

Tâche 1.2: Élaboration de lignes directrices pour les inventaires de tourbières en vue d’une inscription possible sur la Liste des zones humides d’importance internationale

7. À sa 21e Réunion, le GEST a finalisé le projet de résolution sur les *Orientations sur l’identification des zones humides d’importance internationale (Sites Ramsar) pour la régulation des changements du climat mondial en tant qu’argument additionnel aux critères Ramsar existants* et l’a soumis au Secrétariat. Le Groupe a fourni des commentaires supplémentaires sur le projet de Note d’orientation scientifique et technique sur les inventaires de tourbières tropicales rédigé par le Greifswald Mire Center, et qui devrait être finalisé en 2018.

Tâche 2.1 : Outil de gestion des Sites Ramsar

8. Après avoir sollicité la contribution des CN GEST, le GEST et l’équipe de communication du Secrétariat ont élaboré un outil de gestion des Sites Ramsar en ligne, disponible à l’adresse : <https://www.ramsar.org/fr/ressources/outils-de-gestion-des-sites-ramsar>. L’outil comprend le guide pratique du Centre régional Ramsar – Asie de l’Est sur l’*Inscription et la gestion de Sites Ramsar.*

Tâche 3.1: Note d’orientation sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides, avec outils

9. Le GEST a publié une Note d’orientation intitulée *Intégrer les valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions*, avec un protocole en annexe pour évaluer les valeurs multiples des zones humides. L’annexe adaptait le guide de l’IPBES en six étapes pour une conceptualisation diverse de la nature et de ses avantages dans le contexte de Ramsar. Le Secrétariat de la Convention de Ramsar a coordonné le lancement, avec le Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le 19 septembre 2017, ce qui a donné lieu à 15 500 impressions Twitter et 511 téléchargements du site web de Ramsar. La Note d’orientation a été partagée avec des partenaires clés et collaborateurs, notamment : ONU Environnement, le Partenariat global pour l’eau, les Secrétariats de l’IPBES, de ONU‑Eau, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur les espèces migratrices et BirdLife International, le Programme mondial pour l’eau de l’UICN, l’Institut international de gestion de l’eau, Wetlands International et le Wildfowl and Wetlands Trust. Le Secrétariat de l’IPBES a partagé la Note d’orientation sur son réseau de 13 000 souscripteurs et l’a fait figurer sur sa page web.

Tâche 3.2 : Les écosystèmes de zones humides et la prévention des risques de catastrophe

10. Une Note d’orientation intitulée *Les zones humides pour la prévention des risques de catastrophe – Choix judicieux pour des communautés résilientes* a été rédigée par Wetlands International, sous la direction d’un membre du GEST, Ritesh Kumar. Le lancement, le 13 octobre 2017, à l’occasion de la Journée internationale pour la prévention des catastrophes, conjointement avec le Partnership for Environment and Disaster Risk Reduction (PEDRR) et Wetlands International, a résulté en 376 téléchargements, environ 20 000 impressions sur les réseaux sociaux. Un article web sur les liens entre la perte des zones humides, les migrations et les conflits a été préparé avec Wetlands International et PEDRR.

Tâche 4.1 : Besoins en eau des zones humides

11. Un projet final de la Note d’orientation intitulée *Implementing environmental flows with benefits for society and different wetland ecosystems in the river system*, issu d’un rapport technique plus complet sur les flux environnementaux publié par le WWF‑Royaume-Uni au 20e Symposium international sur les cours d’eau en 2017, à Brisbane, Australie, et intitulé *Listen to the river: Lessons from a global review of environmental flow success stories*, a été remis au Secrétariat pour production à la fin de la 21e Réunion du GEST.

Tâche 4.2 : Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar

12. Le WWF a versé 22 000 CHF pour cette tâche. Deux consultants, Tim Jones et Dave Pritchard, ont participé à l’étude et à l’analyse des rapports de MRC. Le rapport final a été soumis au Secrétariat en janvier 2018. Un projet de Note d’orientation et un projet de Note d’information sont issus de l’analyse exhaustive. Le projet de Note d’information sera communiqué aux CN GEST pour commentaire. Les deux projets devraient être publiés au premier trimestre de 2018.

Tâche 5.1 : Promotion des meilleures pratiques pour la restauration des zones humides

13. Un projet de Note d’information intitulé *The potential and rationale for wetland restoration in a climate change context,* qui a été partagé avec les CN GEST, a été affiné durant la 21e Réunion du GEST. Le projet devrait être livré au Secrétariat vers la mi‑février 2018.

**Mise à jour sur les tâches de moindre priorité**

14. À la lumière des progrès accomplis sur les tâches de haute priorité, plusieurs tâches de moindre priorité, nécessitant un temps et des ressources limités, ont été menées de manière volontaire, notamment :

* Tâche 2.2, *La gestion des zones humides pour réduire les risques de maladies portées par l’eau et portées par des vecteurs aquatiques*: Un projet de Note d’orientation a été affiné durant la 21e Réunion du GEST et devrait être disponible en ligne pour consultation du GEST en février 2018. Un projet final devrait être soumis au Secrétariat au premier trimestre de 2018.
* Tâche 2.6, *Registre de Montreux :* Un rapport sur les *Changements dans les caractéristiques écologiques des sites de zones humides – Orientations et mécanismes Ramsar*, publié en 2014 dans le cadre du plan de travail du GEST 2013-2015, a été porté sur le site web de la Convention, dans le cadre de l’outil de gestion des Sites Ramsar (voir Tâche 2.1) et peut être téléchargé à cette adresse : <https://www.ramsar.org/fr/ressources/reconnaitre-et-evaluer-les-menaces-pour-le-site>.
* Tâche 5.3, *Avis pour la 13e Session de la Conférence des Parties sur les méthodes pratiques de réhumidification et de restauration des tourbières* : Au cours de la 21e Réunion du GEST, le Groupe a affiné un projet de résolution intitulé *Restauration des tourbières dégradées pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation, et l’amélioration de la biodiversité*. Le projet de résolution a été soumis au Secrétariat. Le Groupe a également fait progresser un projet de Rapport technique Ramsar sur la *Restauration des tourbières et les méthodologies de réhumidification*, qui sera livré au Secrétariat au deuxième trimestre de 2018.

**Mise à jour sur les tâches consultatives spéciales**

Projets de résolutions préparés par les Parties contractantes

1. À la 21e Réunion du GEST, le Secrétariat a signalé que les Parties contractantes préparent plusieurs projets de résolutions qui comportent des éléments scientifiques et techniques et/ou envisagent une action du GEST. Des points focaux du GEST ont été désignés pour chaque projet de résolution. Lorsque chaque projet de résolution aura été officiellement soumis au Secrétariat, avant le 22 février 2018, le point focal du GEST pertinent mènera les discussions (en ligne) pour développer les commentaires du GEST. Le Président du GEST fournira les commentaires à la 54e Réunion du Comité permanent.

Questions émergentes

16. La 20e Réunion du GEST a discuté de l’infection en cours par toute une gamme de virus de l’influenza aviaire hautement pathogène. Il a été rappelé que Ramsar a adopté des orientations complètes sur les réponses appropriées à l’influenza aviaire dans la Résolution IX.23, *L’influenza aviaire hautement pathogène et ses conséquences pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides et des oiseaux d’eau*, et la Résolution X.21, *Orientations relatives à la lutte contre la propagation continue de l’influenza aviaire hautement pathogène*, et que ces orientations Ramsar étaient soutenues par des orientations complémentaires de la Convention sur les espèces migratrices et de l’Accord Afrique-Eurasie sur les oiseaux d’eau migrateurs. Le Groupe a convenu qu’il valait la peine de rappeler ces orientations aux Parties contractantes, en soulignant la nécessité de faire en sorte que les réactions ne compromettent pas, par inadvertance, l’utilisation rationnelle des zones humides. En outre, le Groupe a noté que les réactions létales aux oiseaux sauvages ne sont pas soutenues par les orientations Ramsar ni par les orientations de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture et de l’Organisation mondiale de la santé animale. En conséquence, après la 53e Réunion du Comité permanent, en juin 2017, le Président du GEST a envoyé un rappel aux Parties contractantes via le Forum Ramsar et l’Espace de travail du GEST.

IPBES

17. Le Président du GEST a assisté à la 9e session du Groupe d’experts pluridisciplinaire de l’IPBES, du 20 au 22 juin 2017, à Bonn, Allemagne. L’IPBES‑6, en mars 2018, examinera l’Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, ainsi que des évaluations régionales.

18. La Résolution XII.2, *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024*, demande au Secrétariat « de soumettre à l’IPBES une demande d’évaluation thématique de la situation et des tendances actuelles des zones humides, notamment de leur état ». Il est prévu que l’IPBES‑6, en mars 2018, soit priée d’approuver un appel à propositions pour le deuxième programme de travail. Si cela se confirme, l’appel officiel à propositions sera émis peu après. Dans le cadre des lignes directrices intérimaires approuvées par le Comité permanent dans la Décision SC47-24, c’est le Comité permanent qui décide des propositions à soumettre à l’IPBES, au nom de la Convention de Ramsar. Comme reconnu dans les lignes directrices intérimaires et noté dans des rapports précédents du Président du GEST, « par manque de temps, il est probable que les propositions devront être présentées aux membres du Comité permanent de façon virtuelle et que l’approbation ou les commentaires [devront être] fournis dans de brefs délais. »

Participation du GEST à des évaluations mondiales

19. Le GEST, avec l’aide du Secrétariat, a participé à des processus d’examen externes, notamment lorsque des données de l’Indice WET étaient pertinentes, pour les évaluations environnementales mondiales suivantes :

* Évaluation IPBES de la dégradation et de la restauration des terres (Deuxième projet)
* Évaluation IPBES de la biodiversité mondiale (Premier projet)
* Évaluations régionales IPBES (Deuxièmes projets)
* Sixième édition de L’avenir de l’environnement mondial (GEO-6) (Deuxième projet—Chapitre 6 sur les eaux douces)
* Perspectives territoriales mondiales (Chapitre 8 sur les ressources en eau)

Label Ville des Zones Humides accréditée

1. Dans le cadre de la Résolution XII.10, un membre du GEST siège au Comité consultatif indépendant (CCI). À la 21e Réunion du GEST, le membre du GEST a indiqué que le processus CCI, bien qu’il ait été retardé, progressait généralement sans heurt. L’examen consiste à la lecture de propositions et de documentation d’appui et à la notation des propositions par rapport à chacun des critères sous la forme oui/non. Comme le programme est évalué, les propositions d’amélioration du processus, jointes en annexe 1, devraient être examinées.

**Engagement des Correspondants nationaux du GEST**

21. À l’exception notable des CN GEST qui ont assisté aux réunions, l’engagement des CN GEST reste très faible. Au cours de cette période triennale, environ 15 CN GEST (la moitié d’entre eux représentant des Parties contractantes européennes) ont participé aux travaux relatifs à l’une ou l’autre des tâches du GEST. Le Président du GEST a demandé à ces CN actifs pourquoi ils participaient : leur travail auprès du GEST est‑il officiellement reconnu ou soutenu par leurs employeurs ou participent‑ils simplement par engagement personnel?

22. Les réponses suggèrent que les CN GEST qui ont participé aux travaux du GEST le font en priorité par engagement personnel, pour contribuer à la conservation des zones humides et aux travaux de la Convention de Ramsar. Ces CN GEST constatent également les avantages personnels de leur participation aux travaux du GEST : cette participation offre une occasion d’apprentissage, permettant d’enrichir les connaissances et l’expertise ainsi qu’une possibilité de rester à jour sur l’évolution internationale et de participer aux réseaux. De manière générale, cependant, les CN GEST ne sont pas soutenus par les gouvernements des Parties contractantes pour leur participation aux travaux du GEST. Les employeurs des CN considèrent généralement qu’il s’agit d’une faible priorité et certains CN font leur travail relatif au GEST en dehors de leur temps de travail. Souvent, il n’y a pas de budget pour permettre aux CN d’assister aux réunions et, dans un cas, le CN a profité de congés personnels pour assister aux réunions du GEST.

Futures priorités

23. Après consultation avec les membres du GEST, durant la 21e Réunion du GEST, et le Secrétariat, le Président du GEST recommande de conserver les domaines de travail thématiques actuels adoptés par les Parties contractantes dans la Résolution XII.5, avec de légères modifications (voir doc. SC54-23 *Projet de résolution sur les priorités scientifiques et techniques de la Convention*). En outre, le GEST recommande d’examiner la liste de priorités suivante, chacune entrant dans un domaine de travail thématique, fondé sur le Plan stratégique de la Convention, les processus internationaux pertinents pour les besoins de la Convention et des Parties contractantes :

* fournir aux Parties contractantes des orientations relatives aux rapports nationaux sur les inventaires de zones humides, qui contribueront aux rapports dans le cadre de l’indicateur 6.6.1 des Objectifs de développement durable;
* entreprendre un examen et une compilation des données et de l’information issues des inventaires nationaux des zones humides afin de mettre à jour l’étude mondiale des inventaires de zones humides 1999 (GRoWI), en s’appuyant sur l’information fournie par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux à la COP13 et d’autres sources telles que Global Mangrove Watch;
* conseiller sur le rôle des zones humides en tant que capital naturel pour encourager l’investissement dans la restauration et l’utilisation rationnelle des zones humides et promouvoir les zones humides comme des solutions naturelles/ une infrastructure naturelle;
* fournir des orientations sur les méthodologies de comptabilité du piégeage du carbone qui contribueraient, entre autres, aux rapports sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de la CCNUCC;
* fournir des avis relatifs à la demande contenue dans la Résolution XII.2 de soumettre une demande d’évaluation thématique à l’IPBES;
* conseiller sur les orientations des éditions futures des *Perspectives mondiales pour les zones humides*, en tenant compte des travaux des Organisations internationales partenaires et d’autres organisations;
* conseiller les Parties contractantes sur l’examen du 4e Plan stratégique de la Convention qui sera présenté à la COP14 (conformément à la Résolution XII.2);
* fournir des avis sur l’application d’approches intégrées et de gestion des paysages; et
* collaborer avec les centres régionaux pour définir des possibilités d’ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des zones humides.

**Annexe 1**

**Considérations en vue d’améliorer le processus d’attribution du label Ville des Zones Humides accréditée**

1. *Le temps*: Le Comité consultatif indépendant (CCI) a disposé de peu de temps pour faire son examen, en particulier compte tenu de la durée prévue pour la transmission du rapport du CCI à la COP13. Une évaluation plus rigoureuse des éléments sous‑tendant une proposition serait utile bien que des visites de sites puissent ne pas s’inscrire dans la portée du processus.

2. *Examen par rapport aux critères*: L’approche binaire simple (oui/non) établie pour évaluer les propositions par rapport aux critères ne laisse aucune place à l’examen de la mesure dans laquelle le critère est satisfait et aucune possibilité de commentaires détaillés sur la qualité de la candidature de la ville par rapport à chaque critère. Il serait utile, pour les examens futurs, ainsi que les cycles d’accréditation futurs, que cela soit amélioré. Par exemple, les membres du CCI pourraient rédiger un commentaire pour chaque proposition par rapport à chaque critère, même s’ils sont qualitatifs. En outre, l’accréditation a besoin de satisfaire entièrement tous les critères. La qualité de l’accréditation gagnerait à l’adoption d’une approche moins binaire, avec un système de rubriques ou de notation plus transparent et plus nuancé.

3. *Interaction*: La possibilité pour les membres du CCI d’interagir dans le processus était limitée, essentiellement en raison du temps trop bref attribué au processus. Un processus plus interactif serait bénéfique, avec peut‑être une réunion face‑à‑face du CCI si le budget et le temps le permettent.

4. *Composition du CCI*: Le processus de nomination des membres du CCI et du Président du CCI devrait, à l’avenir, être officialisé pour faire en sorte que la représentation d’organisations membres du CCI soit complète, à jour et officiellement reconnue.

5. *Langues*: La capacité linguistique du CCI pourrait être élargie pour mieux refléter les pays qui soumettent une candidature.

6. *Commentaires*: Il serait bon d’obtenir des commentaires francs de tous les membres du CCI sur la qualité de l’étude et du processus d’accréditation 2017-2018.

7. *Appui exécutif*: Le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC–EA) a soutenu gratuitement le processus d’accréditation et doit être remercié pour son rôle utile. À l’avenir, ce rôle devrait être officialisé et un budget devrait être prévu, et les processus officiels de gestion d’éventuels conflits d’intérêts être documentés (notant que les risques de conflits d’intérêts ont été traités avec succès par le personnel du RRC–EA, qui ont veillé à ne pas être impliqué dans l’accréditation de soumissions de la République de Corée).